

Recherches sociographiques



René HURTUBISE, *L'université québécoise de proche avenir*

André Côté

Volume 15, numéro 2-3, 1974

La sociologie au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055663ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055663ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Côté, A. (1974). Compte rendu de [René HURTUBISE, *L'université québécoise de proche avenir*]. *Recherches sociographiques*, 15(2-3), 361–363.
<https://doi.org/10.7202/055663ar>

par l'école et ses diplômés » (p. 218) et il distinguera entre ceux pour qui l'éducation est un « lieu de consommation » et ceux pour qui elle est un « lieu d'investissement » (p. 227) c'est-à-dire, en d'autres termes qui semblent plus exacts, entre ceux qui héritent d'un héritage (économique ou culturel) et ceux qui héritent seulement de l'aspiration à posséder.

Mais si, au moment de la conclusion, Escande ne réussit pas à dégager toutes les implications théoriques des résultats de sa recherche empirique, c'est peut-être parce qu'il s'y refuse au nom d'un certain dogmatisme, dogmatisme qui d'ailleurs l'empêche de suivre des voies fécondes de recherche qu'il indique lui-même. Enfin, on parvient mal à expliquer ses références allusives aux expériences chinoise et albanaise. La position d'Escande au sujet des rapports entre les sciences (sociales) et la politique demeure floue : qu'entend-il par « fournir surtout des lignes d'actions pour agir sur la réalité et la transformer » ? En effet, même si tout discours scientifique n'est pas totalement indépendant d'une pratique politique, soit dans son origine (le scientifique qui oriente ses recherches en fonction d'objectifs politiques), soit dans ses conséquences (le scientifique qui est conscient des implications politiques de ses recherches), cela n'implique pas nécessairement que le discours scientifique puisse et doive devenir un discours politique ou s'y substituer. Une telle prétention (ou pratique) de la part du chercheur risque d'ailleurs de contribuer à la reproduction de la division de la hiérarchie entre le travail intellectuel et le travail manuel et aussi de consolider l'idéologie, propre non seulement aux étudiants mais aussi aux diplômés et donc aux scientifiques et aux intellectuels, de la « méritocratie ».

Marcel FOURNIER

*Département de sociologie,
Université de Montréal.*

René HURTUBISE, (éd.), *L'université québécoise du proche avenir*, Montréal, Hurtubise/HMH, 1973. (L'Homme dans la société.)

Ce livre contient, comme pièce principale, le rapport du Comité des objectifs de l'enseignement supérieur au Conseil des universités du Québec, daté du 7 décembre 1972, accompagné de dix études particulières préparées pour les fins du Conseil à l'occasion des travaux du comité, ainsi que de deux études sur des thèmes connexes produites indépendamment par MM. Léon Dion et Guy Rocher. Ces divers textes nous sont présentés sous l'éclairage nouveau du titre général donné à l'ouvrage, dans une brève introduction signée par René Hurtubise, directeur général de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, qui avait agi comme président du comité. Les autres membres du comité étaient MM. Lorenzo Roy, président de la Commission de la réforme de l'Université Laval, Pierre W. Bélanger, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de la même université, et André Turmel, chargé de recherche du Conseil des universités.

Le « proche avenir » du titre, nous avertit M. Hurtubise dans son introduction, recouvre la prochaine décennie : c'est donc l'université québécoise des années 70 que le livre veut nous laisser entrevoir. Mais l'avenir du futurologue risque souvent de n'être qu'un miroir déformant du présent en privilégiant certains aspects de la réalité perçue aux dépens des autres. L'image projetée, quelle que soit la rigueur logique de la méthode employée, n'est alors bien souvent que le reflet d'un préjugé personnel, sinon du désir de persuader. Le rapport, du reste, cite Gaston Berger : « L'avenir n'est pas seulement ce qui peut arriver ou ce qui a le plus de chance de se produire, il est dans une proportion qui ne cesse de croître ce que nous avons voulu qu'il soit. » (p. 35.) Dans son introduction (p. 25) comme dans sa conclusion (p. 146), le rapport se présente lui-même comme une contribution « au débat actuellement en cours sur la crise de l'université et la crise du savoir », et exhorte les universitaires à « reprendre la discussion, l'élargir et la pousser plus avant ». Or, il est rare que le milieu universitaire entreprenne les débats qu'on souhaiterait qu'il fasse. Pour emprunter le langage (sinon le contenu) de la très intéressante étude de Nicole Gagnon (pp. 245-272), il faudrait peut-être voir dans l'effort du comité la construction d'un modèle dit de propagande dont le destinataire serait

le milieu des technocrates du Ministère de l'éducation plutôt que le milieu universitaire lui-même, ce dernier du reste n'éprouvant que les plus grandes difficultés à accepter le modèle proposé sans y être forcé petit à petit par les milieux officiels.

Essentiellement, le message du rapport paraît être le suivant. « L'objectif majeur de l'enseignement universitaire québécois durant la prochaine décennie devrait être d'apporter une contribution significative et qualitative au développement économique, social et culturel du Québec. » (p. 38.) À cette fin, et vu la nature de la société post-industrielle vers laquelle semble se diriger le Québec, les universités québécoises devront privilégier l'éducation permanente ou formation continue, mieux se coordonner avec les Cegeps, redistribuer les trois cycles traditionnels, réorienter leurs programmes d'enseignement et développer la recherche qu'elles font en accord avec une politique scientifique définie pour tout le Québec. Pour arriver à ce résultat, il faudra, bien sûr, pouvoir compter sur la participation des professeurs et des étudiants (même si la forme et les modalités de cette participation, selon le comité, sont en ce moment très difficiles à prévoir), et sur un nouveau style d'administrateurs beaucoup plus professionnels au sein des universités. Mais ce qui est beaucoup plus important selon le rapport, semble-t-il, c'est d'abord et surtout que les diverses universités s'intègrent de façon harmonieuse au sein d'un système universitaire unique. Or, un tel système ne peut fonctionner de façon cohérente que si l'on peut compter sur un organisme de coordination doté de certains pouvoirs exécutifs. Cet organisme, cheville ouvrière de tout le système, pourrait avantageusement être, toujours selon le comité, l'actuel Conseil des universités rénové...

Si c'est là vraiment la thèse du comité, j'aimerais me faire l'avocat du diable et attaquer un peu à bâtons rompus quelques-unes de ce qui me paraît être les principales faiblesses de cette thèse.

Tout d'abord, il ne me paraît pas évident que le simple fait de créer une structure, en l'occurrence un organisme avec pouvoirs exécutifs, est suffisant pour rallier la collectivité universitaire québécoise autour d'un même objectif majeur et pour assurer la coordination des activités, et donc la coopération active, des parties du système. Or, selon le comité lui-même : « Les professeurs et les étudiants constituent l'élément capital dans l'organisation du système d'enseignement supérieur québécois. En conséquence, une place toute particulière doit leur être faite dans ce système. Les professeurs et étudiants doivent avoir droit au chapitre, d'une façon générale dans le système universitaire et d'une façon spécifique dans l'organisme de coordination. » (p. 141.)

Mais à vrai dire, il ne s'agit pas tant d'un droit à accorder aux professeurs et aux étudiants que d'une responsabilité collective que ceux-ci doivent assumer. L'idéal de la « société ouverte » de l'université des années 60, tel que proposé par le Rapport Duff-Berdahl, n'a pas réussi à se concrétiser dans une véritable participation démocratique des professeurs et étudiants. En dépit de l'optimisme manifesté par le Professeur Paul Martel-Roy dans l'étude qu'il fait du syndicalisme professoral dans l'université (pp. 359-378), il est permis de douter que celui-ci puisse à lui seul produire cette participation des professeurs, car les mentalités sont bien lentes à changer, surtout quand il s'agit d'assumer de nouvelles responsabilités. De plus, même si le syndicalisme professoral parvenait à susciter la participation des professeurs, n'empêcherait-il pas automatiquement celle des étudiants? Comment ceux-ci, en effet, peuvent-ils légalement ou même pratiquement s'insérer dans l'élaboration d'une convention collective de travail entre l'université et ses professeurs? Le problème est de taille : il n'est pas suffisant qu'il existe un organisme pouvant promulguer règlements, normes et critères. Les professeurs d'université sont depuis longtemps déjà passés maîtres dans l'art de la défense passive.

Une deuxième faiblesse à souligner dans la thèse du comité consiste à donner des pouvoirs exécutifs à un organisme consultatif. Il arrive souvent dans de tels cas, en effet, que l'organisme en finisse inconsciemment par ne donner que les avis qui facilitent l'exécution de sa propre tâche, comme l'expérience le montre amplement dans l'administration de la plupart de nos universités.

Une troisième faiblesse de l'organisme proposé est que s'il est pour conserver sa composition actuelle, comme le préconise le comité, il pourra sans doute continuer à effectuer une coordination horizontale entre les diverses universités du système, mais il n'aura guère les moyens par contre d'assurer une coordination verticale des universités avec les autres échelons du système d'éducation. Or, la coordination de l'université avec le Cegep est l'une des tâches spécifiques importantes et

urgentes à accomplir selon le comité. À l'origine, ce rôle avait été présumément assigné au Conseil supérieur de l'éducation avec sa Commission de l'enseignement supérieur, mais depuis la création du Conseil des universités, il semble avoir tout simplement été laissé de côté.

Ceci nous amène enfin à examiner un point un peu plus fondamental, celui de l'objectif spécifique majeur que le comité assigne au système universitaire québécois pour la prochaine décennie. Le comité, en effet, établit une distinction méthodologique entre les objectifs *généraux* de l'université, transculturels et transhistoriques (la conservation, la transmission et l'accroissement des connaissances et du savoir) qui donnent lieu à sa triple fonction d'enseignement, de recherche et de service à la société, et les objectifs *spécifiques* qu'on peut lui assigner et qui varient selon les pays, les institutions et la conjoncture. Les objectifs généraux, toujours selon le comité, relèvent de l'ordre des finalités : ils fondent et assurent la raison d'être de l'université comme institution sociale et comme élément de l'organisation d'un système global d'éducation (p. 37). Il semblerait donc que les objectifs généraux priment les objectifs spécifiques, et non vice-versa. En d'autres mots, tout objectif spécifique ne serait valable que dans la mesure où il ne contredit pas les objectifs généraux de l'université, c'est-à-dire, dans la mesure où il n'en diminue pas l'utilité propre comme institution sociale et élément nécessaire du système d'éducation dans son ensemble. Or, si on dit, à la suite du comité, que l'objectif spécifique majeur du système universitaire québécois pour la prochaine décennie est d'apporter une contribution significative et qualitative au développement économique, social et culturel du Québec, cela reviendrait à dire en définitive que ce qui est apte à réaliser cet objectif, et donc à servir le mieux le Québec, est ce qui peut le mieux réaliser la meilleure université en soi. Le problème consisterait alors à définir les besoins de l'université comme telle plutôt que les besoins du Québec, et ceci, dans le but avoué de mieux satisfaire aux besoins du Québec. S'il revient au gouvernement de prendre des décisions d'ordre politique pour adapter les demandes de l'université aux ressources de la société, il revient à la communauté universitaire elle-même de définir ses besoins et de faire ses demandes. Il semble douteux à ce point de vue que le Conseil des universités, tel que présentement constitué, puisse effectivement se substituer à la communauté universitaire dans cette tâche, ni même la représenter adéquatement à cette fin. Si donc cette analyse a quelque mérite, il est également douteux que l'objectif spécifique majeur établi par le comité puisse justifier de lui-même l'intégration du réseau universitaire québécois et un organisme de coordination à des pouvoirs exécutifs pour enforcer cette intégration.

En terminant, je voudrais ajouter que cette critique très incomplète et assez cavalière du rapport du comité du Conseil des universités s'inscrit en réponse au souhait explicite des membres du comité à l'effet de continuer le débat amorcé. Devant l'effort de pensée impressionnant que représentent le rapport et ses annexes, il faut dire que je n'ai nullement la prétention d'avoir démontré que la thèse soutenue par le comité est fautive et sans valeur ; tout au plus serait-il possible pour moi d'espérer avoir contribué à montrer qu'elle n'est pas encore entièrement démontrée. Au fond, c'est peut-être tout simplement que je n'ai pas encore réussi à y voir l'université québécoise du proche avenir, même si j'ai beaucoup profité personnellement de la lecture de chacune des études séparées.

André CÔTÉ

*Faculté de philosophie,
Université Laval.*

Guy BOUTHILLIER et Jean MEYNAUD, *Le choc des langues au Québec, 1760-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1972, XIV + 768 pages.

Récemment, un fonctionnaire qui a sous ses ordres des agents frais émoulus des universités regrettait que ceux-ci ignorent à peu près tout du passé de leur parler québécois. *Le choc des langues* devrait aisément combler cette lacune dans la formation des jeunes universitaires, à condition, et c'est peut-être déjà le cas, de figurer au programme d'un cours donné dans les universités du Québec.